

Révision de l'ombudsman sur la présentation d'un reportage sur le 49^e Congrès eucharistique international, à l'émission de radio *Désautels*, le 16 juin 2008

SOMMAIRE

Un participant au 49^e Congrès eucharistique international estime qu'une journaliste de la Radio a induit le public en erreur en disant qu'il y avait une controverse et que les questions sociales étaient évacuées du rassemblement.

La journaliste, qui intervenait dans l'émission de radio *Désautels*, le 16 juin 2008, a résumé une controverse qui existait bel et bien entre les catholiques plus « progressistes » et ceux plus « conservateurs », attachés à la tradition. Elle a également dit que l'orientation du Congrès créait un malaise chez certains croyants, un autre fait indéniable.

La journaliste a ajouté que, chez les plus progressistes, « on voudrait parler de justice sociale ». Il n'y a rien de faux ni d'inexact dans cette phrase, mais elle peut laisser sous-entendre que le Congrès eucharistique évacue cette question. Il aurait donc été souhaitable de la nuancer.

LA PLAINTÉ

Le 16 juin 2008, la journaliste Liliane Roy présente son reportage dans le cadre de l'émission radiophonique d'actualités *Désautels*, diffusée entre 15 h et 18 h 30, du lundi au vendredi. Liliane Roy a préparé un reportage de 7 minutes 41 secondes à propos de jeunes catholiques qui choisissent la prêtrise. La cérémonie d'ordination promettait d'être un moment fort du Congrès eucharistique international, qui s'était ouvert la veille à Québec. Les futurs prêtres, interrogés par Liliane Roy, se disent parfaitement à l'aise avec les orientations de l'Église. Ils ne revendiquent aucun changement. Pour présenter ce reportage préenregistré, Liliane Roy fait une intervention *en direct* d'environ 1 minute 30 secondes sous forme de conversation avec l'animatrice de l'émission. Vous pouvez entendre la présentation et le reportage à l'adresse suivante jusqu'au 15 août :

<http://www.radio-canada.ca/radio/desautels/index.shtml?r=2> (cliquez ensuite sur l'émission *Désautels* du 16 juin).

En voici la transcription :

VOIX DE L'ANIMATRICE : « Il y a plus de 11 mille personnes des quatre coins de la planète qui se sont donné rendez-vous à Québec cette semaine pour le 49^e Congrès eucharistique international. C'est un événement qui revient à tous les quatre ans et qui n'a eu lieu au Québec qu'une seule fois, il y a presque 100 ans, c'était à Montréal. Parmi les moments forts de ce Congrès, on parle de l'ordination de 12 prêtres. Ça va se passer vendredi soir au Colisée et notre collègue de Québec, Liliane Roy, s'est intéressée à l'événement. Nous la joignons à l'instant. Bonsoir Liliane. »

VOIX DE LILIANE ROY : « Bonsoir. »

ANIMATRICE : « Alors, parlons d'abord du Congrès lui même, ça commence dans la controverse. »

LILIANE ROY : « Ce qui gêne certains croyants, c'est d'abord l'orientation du Congrès, et juste pour l'illustrer, pour illustrer cette controverse, on regarde le programme de la semaine que j'ai entre les mains. On prend aujourd'hui messe, catéchèse, des ateliers sur les chapelles d'adoration, ou encore sur la quête de l'absolu, ça se poursuit comme ça jour après jour, avec jeudi soir, une grande procession dans les rues de Québec. Il y a bien des catholiques qui ne se reconnaissent pas dans tout ça. Pour eux, c'est un peu comme le Vatican qui vient de débarquer à Québec, c'est un regard vers le passé et l'organisateur de l'événement, le cardinal Marc Ouellet, est justement très associé à ce

courant conservateur au sein de l'Église. Chez les plus progressistes, on voudrait être moins dans la dévotion et plus dans l'action, on voudrait parler de justice sociale, de la protection de l'environnement ou encore des débats comme la place des femmes ou des homosexuels dans l'Église, donc une vision tournée plus vers l'avenir. »

ANIMATRICE : « Pourtant Liliane, il y a plusieurs jeunes qui participent au congrès. »

LILIANE ROY : « Effectivement, la place des jeunes est évaluée à peut près à 15 pour cent des participants, environ 1500 jeunes. Oui, il y a des jeunes qui sont très critiques, qui veulent donc des changements dans l'Église, mais il y en a d'autres qui adhèrent entièrement à l'Église dans sa version la plus traditionnelle, c'est ce qu'on va voir dans le reportage. Donc un courant qui est bien présent au Québec, de jeunes qui adhèrent à la tradition catholique, comme on l'a connu dans le passé. »

Le lendemain, Denis Vallée, qui participe à ce congrès religieux, nous envoie une plainte, dont voici de larges extraits :

« (...) Le reportage était intéressant. Cependant, l'introduction de Mme Roy à son reportage m'a laissé perplexe. Elle a dit que le Congrès s'était ouvert dans la controverse car on y évite les questions sociales. Hors, moi, je venais de passer la journée sur des questions sociales! Jean Vanier, le matin, avait parlé au nom des sans voix qu'il défend depuis plus de quarante ans. Puis, à son homélie durant la messe, le cardinal Ouellet a appelé les gouvernements de la planète à s'entendre au plus vite sur des mécanismes pour régler rapidement la crise alimentaire qui frappe partout actuellement, causant de graves situations dans des régions plus démunies du globe. Dans l'après-midi, un cardinal états-unien a donné une conférence sur « Eucharistie et familles ». Je me demande où était Mme Roy durant tout ce temps.

Elle a même renchéri en lisant trois thèmes de conférences, ateliers ou activités se trouvant dans le programme du Congrès qu'elle tenait « devant elle », a-t-elle insisté. Elle a parlé de catéchèse, d'adoration et de quête d'absolu. Oui, ces thèmes se trouvent bien dans le programme et ce sont des questions traitées durant le Congrès. D'ailleurs, elles y ont leur place, non? Ces thèmes étayaient bien sa « thèse » d'une supposée « controverse » sur une « supposée » évacuation des questions sociales. C'est vrai, à sa décharge, que comme elle je n'ai rien trouvé sur le mariage entre conjoints de même sexe. Mais une fête de l'eucharistie comme se veut le Congrès est-elle la place pour traiter efficacement et judicieusement de cette question? L'absence de ce thème veut-il dire

qu'aucune question sociale n'est traitée au Congrès, comme elle l'a affirmé? Il m'est étrange de constater qu'ayant le même programme en main en ce moment, j'y trouve des thèmes comme :

- « Sur les pas de Mère Teresa de Calcutta », qui a aidé plus d'exclus en Inde que bien du monde;
- « La paix, un combat contre l'exclusion et la violence »;
- « Sacrement du pauvre et sacrement de l'eucharistie »;
- « L'eucharistie et la table des pauvres »;
- « Eucharistie et communion du genre humain »;
- « Démocratisation et participation en Afrique », conférence organisée par Développement et Paix, un organisme de coopération internationale;
- « La nuit des sans terre », activité organisée par le même organisme, qui durera toute la nuit de vendredi à samedi, en solidarité avec les sans terre du monde et les personnes victimes d'actions de compagnies minières canadiennes sans scrupule à l'étranger;
- « Eucharistie et environnement », question de l'heure s'il en est une;
- « Eucharistie et libération », animé par un ancien confrère de classe qui est adepte de la théologie de la libération et qui a étudié les écrits de Mgr Romero (évêque assassiné au Salvador pour ses positions politiques en faveur du peuple et contre les escadrons de la mort liés au pouvoir);
- « Eucharistie et communion entre les peuples »;
- « Sauver la planète »;
- « Dévoilement de l'œuvre sociale du 49^e Congrès eucharistique international »;
- « Eucharistie, couple et famille »;
- « Evangile, économie et communion »;
- « Travail, Evangile et eucharistie »;
- « L'eucharistie et les droits de l'homme »;
- « Dialogue de l'Eglise catholique avec l'Islam »;

Vous comprendrez donc ma perplexité en entendant Mme Roy dire qu'on ne traitait pas au Congrès de questions d'ordre social! Alors qu'au contraire, des plus proches et intimes (familles, couples...) aux plus lointaines et internationales (droits humains, démocratie, environnement, économie, travail, pauvreté...), elle sont traitées! Je me demande si elle avait le même programme que moi en main, ou si elle l'a lu trop rapidement, ou si elle n'aurait porté son attention que sur les thèmes qui appuyait son hypothèse de controverse.

D'ailleurs, en fait de controverse, j'aurais bien aimé savoir de qui elle tenait cette information, qui elle avait interrogé, quelles étaient

ses sources, et entendre leurs voix. J'ai trouvé ses affirmations grosses comme le bras et sans fondement. Une chance que le reportage comme tel était bon, car son introduction m'a fait douter de la solidité et de l'impartialité que j'apprécie habituellement de la SRC.

Néanmoins, le mal est fait. Des milliers de personnes qui étaient à l'écoute de votre station à ce moment et qui ne participent pas au Congrès et qui n'auront pas le programme entre les mains retiendront cette idée fausse que le Congrès s'ouvrait dans une controverse, et, surtout, que les questions sociales en étaient absentes. (...) »

Le lendemain, 18 juin, la directrice chargée du traitement des plaintes au service de l'Information, Geneviève Guay, envoie la réponse suivante à M. Vallée :

« (...) L'introduction avait pour but de mettre le sujet en contexte et de le situer dans l'actualité. Le temps alloué à cette introduction était très court.

Les critiques sur l'orientation du Congrès eucharistique de Québec sont bien réelles et notre journaliste ne les a pas inventées. Plusieurs personnes se sont exprimées publiquement sur le sujet, notamment le professeur de sciences religieuses à l'UQAM Louis Rousseau, à l'émission Maisonneuve du 16 juin, à la première chaîne radio. Si vous le souhaitez, vous pourrez écouter l'émission à cette adresse : <http://www.radio-canada.ca/radio/maisonneuve/>. Vous pouvez cliquer à la date du 16 juin ou chercher le titre « Vous et la religion catholique ».

D'autres critiques ont été entendues et discutées à l'émission diffusée à 15 heures à RDI dimanche dernier pendant l'ouverture du Congrès eucharistique. Notre équipe journalistique a aussi recueilli plusieurs commentaires privés sur le sujet lors d'entrevues diverses avec des organisateurs ou des participants. Même le Cardinal Ouellet a reconnu l'existence de ces critiques.

D'autres personnes enfin se sont exprimées ailleurs qu'à Radio-Canada. Si le sujet vous intéresse, je vous signale entre autres l'article paru dans Le Devoir du samedi 14 juin et qui s'intitule « Un congrès qui sent le schisme » : <http://www.ledevoir.com/2008/06/14/194030.html>. La polémique se poursuit d'ailleurs dans le Devoir de ce matin en page 7.

En écoutant notre émission, vous avez compris que notre journaliste affirmait que les questions sociales avaient été « évacuées » du congrès. Voici quelques extraits de ce que Mme Roy a dit textuellement :

Ce qui gêne certains croyants, c'est d'abord l'orientation du congrès. Juste pour illustrer, le programme que j'ai entre les mains..

Chez les plus progressistes, on voudrait être moins dans la dévotion et plus dans l'action. On voudrait parler de justice sociale, d'environnement, ou encore des débats comme la place des femmes ou des homosexuels dans l'Église.

À la relecture, vous constaterez qu'elle n'a pas dit que les questions sociales étaient absentes du congrès. Mais simplement, que certaines personnes auraient préféré que la place réservée à ces questions soit plus large.

M^{me} Roy a rapporté les préoccupations de certains catholiques face au congrès sans porter de jugement sur leurs opinions. Elle a procédé de la même façon dans son reportage. Elle y a parlé de ces jeunes qui veulent devenir prêtres et qui acceptent l'Église telle qu'elle est aujourd'hui, sans juger leurs croyances. (...) »

Le même jour, Denis Vallée me demande de réviser le dossier, car il juge que la réponse de la direction est insuffisante. Dans cette deuxième missive, il critique aussi le ton de la journaliste.

LA RÉVISION¹

Tout d'abord, j'ai écouté attentivement la présentation de Liliane Roy. Le ton employé n'a rien de problématique.

Sur le fond, Denis Vallée trouve que Liliane Roy a induit les spectateurs en erreur. Selon le plaignant, le Congrès eucharistique ne s'est pas ouvert dans la controverse et les questions sociales y avaient une place importante, contrairement à ce qu'aurait prétendu la journaliste.

Le principe journalistique en cause est donc celui de l'exactitude. Voici ce que les *Normes et pratiques journalistiques* de Radio-Canada stipulent :

L'exactitude : L'information est fidèle à la réalité, en aucune façon fautive ou trompeuse. Cela exige non seulement une recherche attentive et complète, mais une langue châtiée et des techniques de présentation sûres, y compris pour les éléments visuels. (NPJ, III, 2)

La controverse mentionnée par Liliane Roy est réelle. Dans les semaines qui ont précédé le Congrès, des voix au sein de l'Église catholique ont critiqué

¹ Annexe I : le mandat de l'ombudsman.

l'orientation de ce rassemblement, la jugeant trop conservatrice, trop alignée sur le Vatican. D'ailleurs, ces divisions entre les catholiques que l'on qualifie de plus Révision sur la présentation d'un reportage sur le 49e Congrès eucharistique international « progressistes » et ceux qui restent plus attachés à la tradition, ne datent pas d'hier. Les dissidents n'ont pas déchiré leurs chemises à l'ouverture du Congrès, ils n'ont pas non plus organisé de manifestation bruyante. Toutefois, ils ont accordé des entrevues, ils ont publié des textes critiques. Donc, même si le plaignant, Denis Vallée, n'a pas senti de controverse sur le parquet du Congrès, cela ne veut pas dire qu'elle n'existe pas au sein de la communauté catholique pratiquante au Québec.

Liliane Roy n'a jamais dit que le Congrès évitait ou avait évacué les questions sociales.

- Elle a, effectivement, mentionné les activités du programme qui suscitaient la controverse chez certains croyants : chapelle d'adoration, quête de l'absolu, grande procession, etc. Dans les entrevues et les textes que j'ai lus pour effectuer cette révision, ce sont ces portions du programme qui sont critiquées, en particulier la grande procession.
- Elle a mentionné que le cardinal Ouellet est associé à ce courant conservateur, très près du Vatican. Une autre constatation exacte.

La seule phrase, à mon avis, qui laisse place à l'interprétation, est la suivante :

« Chez les plus progressistes, on voudrait être moins dans la dévotion et plus dans l'action, on voudrait parler de justice sociale, de protection de l'environnement ou encore des débats comme la place des femmes ou des homosexuels dans l'Église, donc une vision tournée plus vers l'avenir. »

Liliane Roy dit que les progressistes « voudraient parler de justice sociale, de protection de l'environnement ». Il n'y a rien de faux ni d'inexact dans cette phrase, mais il est vrai qu'elle peut laisser sous-entendre à certains auditeurs qu'au Congrès eucharistique on ne parle pas de justice sociale. Or, le plaignant le démontre avec éloquence : il y a plusieurs ateliers dans ce Congrès sur les questions sociales et la quête de justice sociale.

Il n'y aurait pas eu de confusion possible si Liliane Roy avait dit : « Les progressistes voudraient parler davantage de justice sociale. » Ce n'est qu'un mot de plus, mais qui aurait ajouté une nuance et qui aurait éliminé la possibilité de malentendus.

Il ne s'agit pas ici d'une imprécision attribuable au *direct*, puisque l'intervention de la journaliste avait été écrite à l'avance et revue par la réalisatrice-coordonnatrice de l'émission. La réalisatrice Ginette Viens reconnaît qu'il

manque, en effet, une nuance. Elle m'explique qu'elle avait lu le texte rapidement autour de 17 heures, et qu'elle n'avait pas plus de temps à consacrer à ce sujet, car l'émission était déjà en ondes. Les décisions à prendre étaient nombreuses, l'émission durait trois heures et demie et enchaînait entrevue sur entrevue.

Le plaignant laisse entendre que Liliane Roy a donné son opinion dans cette introduction. Je n'ai rien décelé de tel. Dans son texte, elle utilise les expressions suivantes : « certains croyants », « il y a bien des catholiques qui ne se reconnaissent pas dans tout cela », « chez les plus progressistes ». On attribue donc de manière générale ces propos à des catholiques non identifiés, ce qui se fait régulièrement en journalisme. Liliane Roy m'explique qu'elle a basé une partie de sa présentation sur une conversation informelle qu'elle a eue avec un croyant durant la préparation de son reportage sur les prêtres. Elle ne pouvait donc pas citer cette source.

Néanmoins, il est toujours préférable de nommer ses sources. D'autant plus que, dans les jours qui ont précédé le Congrès, des catholiques « dissidents » avaient, en effet, publié des textes, accordé des entrevues, et quelques experts étaient même déjà venus parler à notre antenne. En général, annoncer une source ou deux, rend l'analyse plus crédible. Quand aucune source n'est citée, les auditeurs se demandent souvent si l'analyse faite est véritablement crédible ou si elle relève de l'opinion.

Quant à la prétention de M. Vallée, selon laquelle Liliane Roy aurait dû s'en tenir à son sujet initial, l'ordination des prêtres, ni lui ni moi n'avons quoi que ce soit à dire là-dessus. En vertu du principe de la liberté de la presse, les journalistes sont libres de choisir l'angle de couverture d'un sujet, pourvu qu'ils respectent les trois principes de base de la politique journalistique de Radio-Canada : l'exactitude, l'intégrité et l'équité. Dans le cas qui nous occupe, on ne peut certes pas prétendre que Liliane Roy a manqué d'équité, puisqu'elle a consacré plus de sept minutes à parler des jeunes catholiques traditionalistes dans son reportage, et une minute 30 secondes seulement à résumer brièvement les divisions chez les catholiques du Québec.

Il est vrai que Liliane Roy s'était concentrée uniquement sur la question de l'ordination de jeunes prêtres dans son reportage, qui était prêt le matin du 16 juin. C'est la réalisatrice-coordonnatrice, Ginette Viens, qui a demandé à la journaliste le matin même de préparer une introduction sur un autre sujet – les divisions chez les catholiques québécois –, afin de mettre en contexte son reportage. Selon Ginette Viens, dans une émission d'affaires publiques comme *Désautels*, il faut donner aux auditeurs une vision plus large des événements. Cela ne me semble pas déraisonnable, étant donné qu'il s'agissait d'une courte présentation.

Or, la réalité des salles de nouvelles veut que, souvent, les demandes se multiplient la journée de diffusion d'un reportage. Liliane Roy me dit qu'elle a aussi dû, cette journée-là, produire un reportage plus court sur le même sujet et choisir des extraits d'entrevues pour les bulletins de nouvelles de Québec. Elle a fait une intervention *en direct* dans le bulletin de midi, et une autre dans l'émission régionale de fin d'après-midi à la radio de Québec. Bref, elle n'a consacré qu'une heure à préparer son introduction à *Désautels*. Elle est donc consciente qu'il ne s'agissait pas d'une réflexion approfondie sur cette question. Les journalistes préfèrent toujours pouvoir consacrer le temps qu'ils estiment nécessaire à se préparer, mais les impératifs de production, les demandes légitimes des responsables des émissions font en sorte que, parfois, il faut faire des compromis.

Conclusion

Il n'y a rien d'inexact ni de faux dans le texte livré en ondes par la journaliste, même s'il aurait été souhaitable de nuancer une phrase afin d'éviter de laisser place à l'interprétation.

La journaliste a donc respecté les *Normes et pratiques journalistiques* de Radio-Canada.

Julie Miville-Dechêne
Ombudsman, Services français
Société Radio-Canada
2008-07-11

ANNEXE 1 : Le mandat de l'ombudsman

Le mandat de l'ombudsman consiste à :

... juger si la démarche journalistique ou l'information diffusée qui fait l'objet de la plainte enfreint les dispositions de la politique journalistique de Radio-Canada...

aussi appelée *Normes et pratiques journalistiques* (NPJ, accessibles à l'adresse Web suivante : www.radio-canada.ca/ombudsman).

Cette politique s'appuie sur trois principes fondamentaux : l'exactitude, l'intégrité et l'équité.

L'exactitude : L'information est fidèle à la réalité, en aucune façon fausse ou trompeuse. Cela exige non seulement une recherche attentive et complète, mais une langue châtiée et des techniques de présentation sûres, y compris pour les éléments visuels.

L'intégrité : L'information est véridique, sans déformation visant à justifier une conclusion particulière. Les professionnels de l'information ne tirent pas profit de leur situation avantageuse pour faire valoir des idées personnelles.

L'équité : L'information rapporte les faits pertinents, reflète impartialement les points de vue significatifs et traite avec justice et dignité les personnes, les institutions, les problèmes et les événements. (NPJ, III,2)

La politique journalistique est un ensemble de règles que la Société Radio-Canada s'est données au fil des ans. Ces règles, qui visent à développer un journalisme d'excellence, vont bien au-delà des prescriptions de la Loi; elles proposent un idéal difficile à atteindre, mais vers lequel tous les artisans doivent tendre.

Une description détaillée du mandat de l'ombudsman se trouve à la même adresse Web.